

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX
Séance du Mercredi 31 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le trente et un mai le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion, Mme Jeanine Parent Adjoints, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Emeric Landre, Mr Raphaël Berthillier, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche, Mme Marie Claude Pagneux
Mme Nathalie Buffy

Excusés : Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mme Champion, Mr Martin ayant donné pouvoir à Mme Buffy, Mr Freddy Berezyiat

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 31 MAI 2023

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Deux questions étant parvenues ultérieurement à l'envoi des convocations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour soit :

- Création d'une servitude pour l'immeuble 70 rue Maréchal de Lattre
- Convention avec le Département de l'Ain suite à l'aménagement de la Place Joubert

1- Bibliothèque Municipale :

- Charte de volontariat : l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale a écrit, en partenariat avec la responsable, une charte de volontariat. Le conseil municipal valide celle-ci.

(Unanimité)

- Approbation des horaires d'ouverture : une erreur s'est glissée au niveau des horaires de la bibliothèque dans la délibération du mois d'avril : le conseil municipal délibère pour approuver les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque suivants :

Mercredi 9h à 12h30 et 14h à 18h

Vendredi 14h à 18h30

Samedi 9h à 12h

(Unanimité)

2- Adhésion au fond de solidarité logement

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au fonds de solidarité Logement du département pour un cout de 0.30 € par habitant

(Unanimité)

3- Convention de servitude avec ENEDIS lieu dit Pré Brenod

Afin de permettre le raccordement d'un bâtiment au réseau électrique sur la zone d'activité Nord appartenant à Mr Foray, Le conseil municipale autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS

(Unanimité)

4- Demande de subventions :

a) Aménagement de l'entrée Ouest : il s'agit dans un premier temps d'aménager l'entrée de la ville côté ouest pour permettre de relier la petite levée à la piste cyclable le long du port .Plusieurs phases sont ensuite prévues pour réduire la vitesse le long de la route de Fleurville et donner un aspect moins routier à cette entrée.



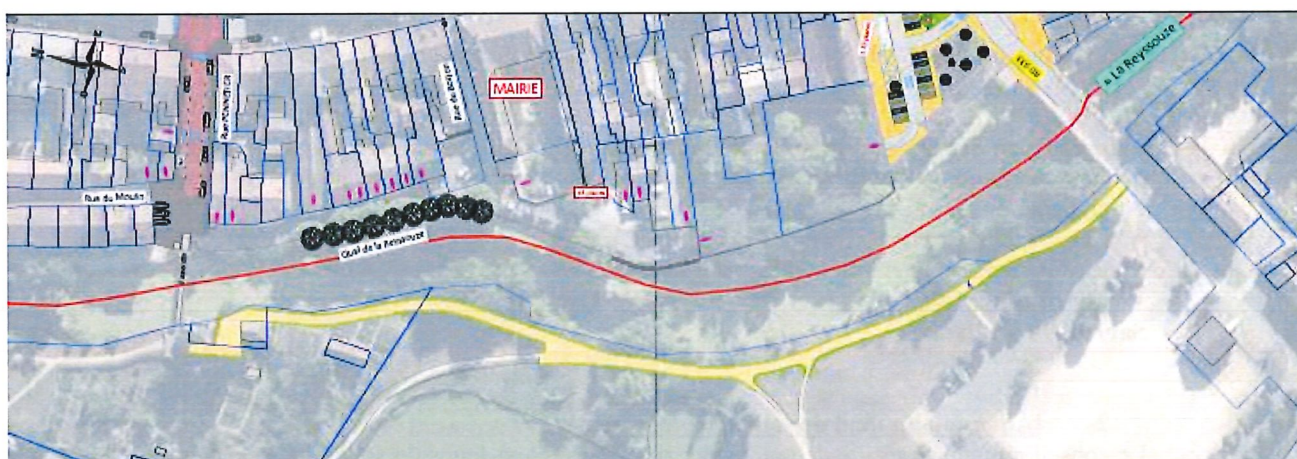
Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération	244 171 €
<u>Financement Travaux</u>	
DETR -	73 251,30 €
Etat – Fonds Mobilités Actives	122 085,00 €
Autofinancement	48 834,70 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

(Unanimité)

b) Aménagement d'un sentier au bord de la Reyssoize : il s'agit d'aménager un chemin piéton et cyclable le long de la Reyssoize côté plan d'eau pour relier le parking des 4 Vents au centre-ville de Pont de Vaux



Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération	153 970 €
<u>Financement</u>	
Département - Maitrise d'œuvre Plan vélo	3567 €
Département - Plan vélo travaux	7 440 €
Etat – Fonds Mobilités Actives	76 985 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

(Unanimité)

c) Construction d'une médiathèque

Le bureau Efficience, maître d'œuvre de l'opération a réalisé la phase esquisse du programme.



Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération 1 300 000 €

Financement

DRAC – Dotation Générale de Décentralisation (40%)	520 000 €
Département – Investissements structurants	150 000 €
Région AURA – Contrat Région Ville	92 000 €
Autofinancement	538 000 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

(Unanimité)

5- Agents contractuels : versement mensuel des indemnités de congés payés

Le conseil Municipal délibère pour autoriser le versement mensuel des indemnités de congés payés aux agents contractuels.

(Unanimité)

6- Convention avec l'agence d'ingénierie pour un assistance à passation d'accord cadre à bons de commande

Afin de permettre de désigner un maître d'œuvre pour les différents projets d'aménagements (pistes cyclables, chemin bord de la Reyssouze, rond-point Place Legrand...) le conseil municipal décide de passer un accord cadre à bons de commande. Pour cela l'agence d'ingénierie accompagnera la Mairie pour cette procédure. Le montant de la prestation s'élève à 4 950 € subventionnable à 50% au titre de l'ingénierie du programme Pette Ville de Demain

(Unanimité)

7- **Tarif de cantine**

Afin de faire face aux différentes augmentations, le conseil municipal fixe le prix du repas à 4.30 € à compter de la rentrée de septembre 2023. Les repas non commandés à l'avance seront facturés 5 €.

Par ailleurs le conseil municipal adopte le nouveau règlement de la cantine scolaire

(Unanimité)

8- **Permis de démolir des anciens vestiaires du stade**

Les anciens vestiaires du stade sont vétustes et dangereux et il convient de les démolir pour assurer la sécurité des lieux. Pour cela le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander un permis de démolir.

(Unanimité)

9- **Constitution d'une servitude pour l'immeuble 70 rue Maréchal de Lattre**

La promesse de vente de l'immeuble 70 rue Maréchal de Lattre à Mr Cyril Macé comprend une clause suspensive relative à l'obtention d'une servitude de passage sur la parcelle AK 185. Le conseil municipal accepte la constitution de cette servitude.

(Unanimité)

10- **Convention avec le Département**

Le département de l'Ain a procédé à l'aménagement de l'arrêt de car Place Joubert. Une convention doit être signée afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de ces travaux. Le Département a financé cette opération et la commune de Pont de Vaux doit en assurer l'entretien (hors chaussée) . Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Unanimité)

11- **Tirage au sort des jurys d'assises**

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 6 noms issus de la liste électorale

12- **Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que les emplacements de stationnement réservés devant certains commerces, ou entreprises feront l'objet d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public et que celle-ci leur sera facturée au même titre que les terrasses.

Monsieur le Maire annonce que le club Bresse Foot 01 organise un challenge pour le U11 au stade de la Besace et invite les conseillers municipaux à venir encourager les jeunes joueurs.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la MARPA

Monsieur Jean Pierre Bugaud indique que la communauté de communes a commandé du matériel pour les chemins de randonnées qui sera installé prochainement. Le panneau sera changé de place.

Madame Françoise Delay :

- les plantations ont pour beaucoup été faites en vivaces. Les autres variétés sont des plantes résistant à la sécheresse. Une commission environnement se tiendra en septembre pour élaborer un programme de plantations d'arbres.
- le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze va mettre en place des bornes le long de la Reyssouze à partir desquelles des photos de la rivière pourront être prises afin d'élaborer une photothèque.
Le SBVR organise un grand spectacle le 08 juillet à Pont de Vaux.
- compte rendu la journée AGIRC ARCCO qui a réuni 103 personnes
- le collectif solidarité Ukraine organise un concert le 11 juin à Feillens.
- Octobre Rose : plusieurs associations seront associées à la manifestation ; le comité des fêtes, la croix rouge et le don du sang

Monsieur Pascal Pion :

- Le critérium du Dauphiné, course cycliste, passera par Pont de Vaux, le 08 juin 2023.
- L'enquête publique du PLUi se tiendra du 12 juin au 12 juillet 2023. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à Pont de Vaux le mercredi 21 juin de 9h à 12h

Madame Annick Thevenard :

- La salle du 1^{er} étage de la salle des fêtes n'étant pas accessible aux personnes PMR, il serait peut être opportun d'installer un écran dans la salle du rez de chaussée pour que les conférences puissent s'y tenir.
- Les jours de marché, de nombreux vélos sont mis le long du mur de la salle des fêtes et sur le passage des bus. Un emplacement va être recherché
- Pourrait on modifier l'interdiction de stationner Place Joubert le mercredi matin afin de permettre aux automobilistes de se garer après 9 heures.
- Des compliments ont été transmis pour la mise à disposition de toilettes propres accessibles aux PMR au port de plaisance

Madame Nathalie Buffy :

- Est il possible de fixer les dates de réunion du conseil municipal à l'avance. Monsieur le Maire indique que les dates sont fixées selon les questions à l'ordre du jour. Pour le vote du budget il est souhaitable que les conseillers municipaux réservent les dates entre le 1^{er} et le 15 avril de chaque année.
- A-t-on des informations au sujet du projet de nouvelle chambre funéraire. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'y a pas de nouvelles informations à communiquer.

Monsieur Nicolas Perche :

- Le chemin de la prairie est très abîmé. Monsieur Touraine indique qu'un programme de Point à temps est prévu
- Une moto circule de manière dangereuse en centre ville. La police municipale est avertie

Madame Jeanine Guillain :

- Peut on envisager de déplacer les bancs de l'aire de jeu de la Place Poisat car ils se trouvent en plein soleil
- La porte du cimetière ferme mal
- Salle de l'Arquebuse, il faudrait trouver une solution pour sortir les poubelles

Madame Danièle Massu :

- Certains passages piétons sont à repeindre. Monsieur Touraine indique que cette opération est programmée
- Un bureau reste souvent éclairé à la Maison de l'Eau et de la nature
- Des plantes Place Joubert sont à changer. Mr Bugaud indique que cela est prévu

Monsieur Touraine félicite le club de tchoukball champion de France

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h45

PONT DE VAUX le 5 juin 2023

Le Maire,
Yves PAUGET



